

## LE PLIE mode d'emploi

**Des difficultés pour trouver un emploi?  
Une formation ? Besoin de définir un  
projet ?**

**Comment venir vers notre service?**

Un conseiller Pôle emploi, un conseiller mission locale, un travailleur social ou tout acteur de l'insertion et de l'emploi peut vous orienter vers LE PLIE.

Une collectivité, une maison de service publique peut vous inviter à assister à une information collective du PLIE et ou vous orienter vers celui-ci.

Vous pouvez aussi vous présenter spontanément à l'adresse du PLIE à SENS ou auprès de son antenne de Villeneuve sur Yonne

Demandez nous une fiche prescription par mail, remplissez là et nous vous fixerons un RDV rapidement.

**Nos objectifs !!!**

**Diagnostiquer votre situation personnelle et professionnelle**

**Vous accompagner dans la construction de vos étapes de parcours**

**Vous faire participer activement à votre projet professionnel**

**Vous intégrer dans l'emploi durable et ou la formation qualifiante**

## LE PLIE s'engage à vos côtés

**Pour bénéficier d'un accompagnement PLIE vous devez habiter dans une de ces 4 intercommunalités du Sénonais :**

- La communauté de l'Agglomération de SENS
- La communauté de communes de Yonne Nord
- La communauté de communes du Gâtinais
- La communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe

**Et être soit :**

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- Bénéficiaire de minima sociaux
- Jeune peu ou pas qualifié de + de 25 ans

**Pour en savoir plus...contactez nous!**



PLIE DU SENONAI

6 RUE HENRI SANGLIER 89100 SENS

Téléphone 0386832062

Messagerie : [accueil-laps@milosens.com](mailto:accueil-laps@milosens.com) ou [nathalie.facchin@plie-sens.com](mailto:nathalie.facchin@plie-sens.com)



Venez construire votre  
parcours  
Pour accéder à l'emploi !



Cofinancé par  
l'Union  
européenne

Le PLIE c'est plus de 200 personnes prises en charge chaque année !

**UNE AUTRE FACON D'AGIR ...  
.....UN ACCOMPAGNEMENT  
SUR MESURE !!**

### ETAPE 1

Analyser votre situation ( niveau de qualification expérience professionnelle, environnement familial, mobilité...) définir vos attentes et vous proposer un parcours adapté.



### ETAPE 2

Construire votre projet professionnel et rencontrer votre référent unique de parcours au minimum 1 fois par mois pour décider des démarches à effectuer.



### ETAPE 3

S'investir dans les actions individuelles ou collectives qui vont contribuer à la réussite de votre projet d'emploi et ou



### ETAPE 4

Consolider votre parcours et votre situation professionnelle en amont de votre sortie du dispositif pour emploi durable ou formation qualifiante.



A chaque étape votre **REFERENT DE PARCOURS** vous accompagne